Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260330-07_03_2026-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h

(Finistère)

Landéda, le 30 mars 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mars 2026

MAJORATION DES INDEMNITÉS POUR STATION CLASSÉE TOURISME D'UNE COMMUNE INFÉRIEURE À 5 000 HABITANTS

RAPPORT N°07-03/2026

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260330-07_03_2026-DE

Conformément à l'article R.2123-23 du CGCT, le Maire, les adjoints et les conseillers délégués peuvent prétendre à une majoration qui ne rentre pas dans le calcul de l'enveloppe. En effet, depuis le classement de la commune en Station classée tourisme, une majoration maximum de 50% peut être attribuée aux indemnités.

Désignation	Taux
Maire	50%
1er Adjoint	
2ème Adjoint	
3ème Adjoint	
4ème Adjoint	
5ème Adjoint	
6ème Adjoint	
7ème Adjoint	
1er Conseiller délégué	
2ème Conseiller délégué	
3ème Conseiller délégué	
4ème Conseiller délégué	
5ème Conseiller délégué	
6ème Conseiller délégué	
7ème Conseiller délégué	

En conséquence, je vous propose de mettre en place la majoration pour station classée tourisme avec les taux définis ci-avant.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260330-07_03_2026-DE

Commune de Landéda
Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	27
Présents	27
Votants	24

Délibération du conseil municipal
N°07-03/2026
Réunion du 28 mars 2026

MAJORATION DES INDEMNITÉS POUR STATION CLASSEE TOURISME D'UNE COMMUNE INFÉRIEURE À 5 000 HABITANTS

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : KERLAN David, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Philippe COAT, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Laurent LE GOFF, Catherine COUSTANCE, Céline SIMIER, Hakara TEA, Camille SORDET, Alain PAUL, Isabelle POULLAIN, Ronan BIHANNIC, Françoise GOURIOU, Patrick TAVELLA, Gwanaël MAHE, Florence MORIZE, Franck DAOUBEN, Françoise GOURVENNEC, Brice ABDEBREIMAN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Rachel BODENES donnant procuration à Martine KERFOURN
Muriel COLLOMBAT donnant procuration à Camille SORDET
Katia GOUZIEN donnant procuration à Françoise GOURIOU

Madame Camille SORDET a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 27 voix Pour,

Madame Anne POULNOT-MADEC, Rapporteur(e) et entendu(e),

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection du maire et de 7 adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal en date du 23/03/2026 portant délégation de fonction aux 7 adjoints,

Vu l'arrêté municipal en date du 23/03/2026 portant délégation de fonction aux 8 conseillers municipaux délégués,

Vu le rapport de M. le Maire,

Considérant que la Commune compte 3 798 habitants,

Considérant en outre que la Commune est classée station de tourisme au sens du code du tourisme,

Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de leur charge publique,

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260330-07_03_2026-DE

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints et des conseillers municipaux pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide d'appliquer la majoration indemnitaire du fait que la commune est station classée de tourisme, de la manière suivante :

Désignation	Taux
Maire	50%
1er Adjoint	50%
2ème Adjoint	50%
3ème Adjoint	50%
4ème Adjoint	50%
5ème Adjoint	50%
6ème Adjoint	50%
7ème Adjoint	50%
1er Conseiller délégué	50%
2ème Conseiller délégué	50%
3ème Conseiller délégué	50%
4ème Conseiller délégué	50%
5ème Conseiller délégué	50%
6ème Conseiller délégué	50%
7ème Conseiller délégué	50%

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260330-07_03_2026-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	
POULNOT-MADEC Anne		GOURIOU Françoise	
COAT Philippe		TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel	Procuration à Martine KERFOURN	COLLOMBAT Muriel	Procuration à Camille SORBET
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	
KERFOURN Martine		MORIZE Florence	
LE GOFF Laurent		DAOUBEN Franck	
COUSTANCE Catherine		GOURVENNEC Françoise	
TREGUER Alexandre		ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline		GOUZIEN Katia	Procuration à Françoise GOURIOU
TEA Hakara		LAOT Romain	
SORDET Camille		CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain		GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle			